

Mairie de BOUZY-LA-FORET

45460

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la
convocation
11.10.2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze octobre à vingt heures trente, les membres du
Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis dans la salle de la mairie

Date d'affichage
11.10.2019

Nombres de
membre

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT
Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Gilles MARCHAND, Aurélia BLOT.

En exercice : 13
Présents : 07
Votants : 10

Absents donnant pouvoir : Sylvie VUILLET à Florence BONDUEL, Valérie NEYROLLES à
Aurélia BLOT, Michel VARLOTEAUX à Christian TOUSSAINT.

Absents : Philippe DESSART, Anne-Xavière COURONNÉ, Stéphanie VENANT.

Délibération
2019-53

Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme

Vu le Code de de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 à L153-48 ;

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Par arrêté 2018-21 du 30.05.2018, complété par l'arrêté 2019-11 du 26.04.2019, le Maire de
la commune de BOUZY-LA-FORET a pris l'initiative, en application des articles L153-45 et
suivant du code de l'urbanisme, de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée
du Plan Local d'urbanisme (PLU).

L'objectif de cette procédure est de modifier le règlement sur l'aspect extérieur des annexes
et de les limites de la zone AU. Dossier ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

**Fixe les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée
du PLU de BOUZY-LA-FORET :**

- Consultation en mairie aux horaires d'ouverture
- Consultation sur le Site internet de la commune

DOSSIER COMPOSE du projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le
cas échéant, les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7
et L.132-9 du Code de l'Urbanisme,

**Possibilité pour le public de consigner ses observations dans un registre à disposition en
Mairie ou par voie électronique.**

Accusé de réception en Préfecture
045-214500498-20191015-D201953bis-DE
Date de télétransmission : 08/11/2019
Date de réception préfecture : 08/11/2019

Mairie de BOUZY-LA-FORET

45460

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera affiché à porte de la mairie de BOUZY-LA-FORET et paru dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

*Certifiée exécutoire, Pour extrait conforme,
Le Maire, Florence BONDUEL,*



Accusé de réception en préfecture
045-214500498-20191015-D201953bis-DE
Date de télétransmission : 08/11/2019
Date de réception préfecture : 08/11/2019

Réception Préfecture le
n°enregistrement ACTES
.....